



Conseil Départemental
de la **Citoyenneté**
et de **l'Autonomie du Gard**



UN RÔLE DE VEILLE CITOYENNE

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) des personnes âgées et des personnes en situation de handicap participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Il a vocation à émettre des avis et des recommandations sur les politiques publiques liées à l'autonomie.

Il peut débattre de tout sujet relatif aux politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et de personnes handicapées qu'il définit.

Il a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales.

SES MISSIONS

Le CDCA donne son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il formule des avis consultatifs concernant les politiques de l'Autonomie portées par les partenaires que sont l'Agence régionale de santé (ARS), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Direction de l'autonomie des personnes au Conseil départemental, etc.

Ses missions sont de :

- sensibiliser sur des sujets sociétaux notamment le soutien aux proches aidants
- formuler des recommandations visant au respect et à la bientraitance des personnes âgées, des personnes en situation de handicap
- formuler des propositions

SES MEMBRES

Le CDCA est un organe indépendant, présidé par la Présidente du Conseil départemental du Gard ou son représentant.

Afin de répondre aux spécificités propres de chaque public, le CDCA est constitué de deux formations spécialisées, animées chacune par un(e) vice-président(e) : une formation pour les questions relatives aux personnes âgées et une formation pour les questions relatives aux personnes en situation de handicap.

Chaque formation spécialisée est composée :

- des représentants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de leurs familles et des proches aidants,
- des institutions, des élus du Conseil départemental,
- des organismes et des professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées, et des personnes en situation de handicap ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

CONTACT

cdca@gard.fr



Avec le soutien
du Conseil
départemental

